

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 26 mars 2025
Date d'affichage/publication : le 26 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres présents : 29
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Marco GIGANTE, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON, Madame Claude PRINCE.

Secrétaire de séance : Monsieur METGY Amaury

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Domaine et Patrimoine

Aliénation – Biens immobiliers (3.2)

Cession amiable d'un immeuble à usage mixte Ancien Centre des Finances Publiques 6 bis rue Jules Guesde à Lys-lez-Lannoy Parcelle AL 358

Vu la désaffectation de fait de l'immeuble bâti, situé 6 bis rue Jules Guesde à Lys-lez-Lannoy, propriété de la Commune, désaffectation résultant de la fermeture définitive du Centre des Finances Publiques dans notre ville, avec résiliation du bail afférent le 28 février 2024,

Vu le déclassement du bien communal désigné, entériné par délibération municipale n°2024.45 du 03 avril 2024,

Considérant la volonté municipale de soutenir et d'étendre l'attractivité du linéaire commercial et artisanal, implanté rue Jules Guesde et au cœur du Pôle Stein,

Considérant par conséquent l'intérêt général lié à la sauvegarde de l'emploi local et des services de proximité, il est envisagé de procéder à la cession de l'immeuble susvisé au bénéfice du développement soutenu de l'activité économique sur notre territoire,

De fait, sollicité par la Ville, le pôle d'évaluation domaniale (Direction régionale des Finances publiques Hauts de France et Nord), selon avis du 04 juillet 2024, a estimé la valeur vénale du bien à 284 000,00 € (deux cent quatre-vingt-quatre mille euros), assortie d'une marge d'appréciation de 20 %.

Construction achevée en 1962, non rénovée, cet ensemble immobilier – approximativement d'une contenance de 598 m² avec surface utile de 299 m² (plan cadastral joint) – comprend plusieurs niveaux desservant à la fois une partie professionnelle (bureaux en rez-de-chaussée) et une partie logement à l'étage, un sous-sol à usage technique et d'archives, des combles aménageables, un jardin auxquels s'adjoignent un garage attenant et un parking en façade.

Dans cette perspective de vente à l'amiable, en réponse à un appel à manifestation d'intérêt publié par la Commune, par courriel en date du 21 janvier 2025, la société de menuiserie, AD Ouvertures, domiciliée 5 rue Jean-Baptiste Lebas à Lys-lez-Lannoy, a proposé d'acquérir l'ancien Centre des Finances Publiques au prix de 270 000,00 €.

Le projet entrepreneurial présenté se fonde sur le transfert et l'extension induite de l'activité artisanale et commerciale existante, maintenant l'usage mixte du bâtiment par la création de logements.

Il est convenu que les frais notariés demeureront à la charge de l'acquéreur.

Au regard de ces dispositions et après examen en commission Finances - RH - Administration générale - Développement économique, il est proposé au Conseil municipal :

✓ d'accepter le principe de cette opération immobilière,

✓ d'autoriser la vente de l'immeuble à usage mixte, ancien Centre des Finances Publiques, situé 6 bis rue Jules Guesde à Lys-lez-Lannoy, cadastré parcelle AL 358, pour un prix proposé de 270 000,00 € (deux cent soixante-dix mille euros) à la société AD Ouvertures, représentée par Monsieur Ameyric DELÉCLUSE, en sa qualité de gérant, prix auquel s'ajouteront les frais notariés supportés par l'acquéreur,

✓ d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à cette transaction,

✓ d'accepter les recettes au budget de la Commune.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Amaury METGY

